

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 OCTOBRE 2007

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Raynald Royère :

Mmes Robillard et Picard, Mrs Fauconnet, Vuibert, Fromont, Berthelot, titulaires.

Mme Bourdouleix, Mrs Kanarosky, Lutel, Noblot, Philippe et Liégois, suppléants.

Mr Marcel Spilmann, maire de Saint Lyé assiste également à cette réunion.

Le président explique aux membres du comité qu'il a souhaité cette réunion pour réfléchir à l'avenir du SIGE.

En effet, il rappelle que par délibération du conseil municipal de Macey a demandé la dissolution du syndicat, en raison essentiellement de la charge financière trop importante, qu'il entraîne pour la commune de Macey.

Le conseil municipal de Saint Lyé, dans sa réunion du refuse quant à lui, à l'unanimité cette demande de dissolution. Il évoque à ce propos et s'inquiète essentiellement, s'il y avait dissolution, du devenir du personnel, des pompiers. Pour avoir lister les différents domaines d'intervention du syndicat, bon nombre resterait sans solution. Par ailleurs, il craint que subsiste, voire se développe une différence entre les habitants du hameau, selon qu'ils dépendent de Macey ou de Saint Lyé.

Renseignements pris auprès de la Préfecture, dans la mesure aucune majorité ne se dégage (1 n'étant pas la majorité de 2), la situation du SIGE reste identique, et la dissolution ne peut pas être prononcée.

Le président propose donc aux élus de Saint Lyé de maintenir le syndicat intercommunal de Grange l'Évêque, sous certaines conditions. ***Il demande une modification des statuts qui aurait pour conséquence de ne laisser au syndicat que le fonctionnement du hameau, avec toujours une répartition calculée au prorata du nombre d'habitants des communes. Par contre, chaque commune récupérerait la charge des investissements à réaliser sur son patrimoine respectif. Le syndicat continuerait par ailleurs de prendre en charge le passif, comme le remboursement des emprunts.***

Le président suggère de créer une commission pour élaborer ces nouveaux statuts : il estime que celle-ci devra au moins comprendre les maires des deux communes.

Les représentants de la commune de Saint Lyé prennent acte de cette requête et informent le président qu'ils en référeront au prochain conseil municipal, pour avis. Mr le Président tient à préciser toutefois qu'il serait souhaitable de traiter ce dossier dans les meilleurs délais ; l'objectif étant que les statuts puissent être modifiés avant le vote du budget 2008 qui devra intervenir avant les prochaines élections municipales de mars.

Le Président,

Raynald ROYERE